



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 126993

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de la ville sur les demandes exprimées par le collectif national pour la défense des droits zones franches urbaines (ZFU). Le collectif national des ZFU souhaite notamment la réactivation des comités de pilotage (COS) dans toutes les ZFU regroupant régulièrement les collectivités locales, l'État et tous les partenaires directement concernés par ce dispositif (URSSAF, direction des finances publiques-impôts, INSEE, DIRECCTE, Pôle Emploi, associations d'entreprises, chambres consulaires). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

S'agissant de la gouvernance locale du dispositif des zones franches urbaines (ZFU), les Comités d'orientation et de suivi (COS) ont été abrogés par l'article 20 de l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre. D'une manière générale, il paraît préférable de mieux associer les différents partenaires des zones franches urbaines aux instances transversales qui ont à connaître de l'emploi et de la politique de la ville dans les quartiers populaires plutôt que de créer une instance spécifique éloignée des interventions de droit commun. C'est la raison pour laquelle le gouvernement n'envisage pas de récréer les comités d'orientation et de suivi.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126993

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 940

Réponse publiée le : 17 avril 2012, page 3112